

## DECISION DU PRESIDENT

**Décision n°2023-32 : Mise en réseau des bibliothèques du territoire communautaire\_ Logiciel de gestion des bibliothèques et d'un portail Web\_ Avenant n°3**

Vu l'article L. 5211- 10 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2020-50 du Conseil Communautaire en date du 16 juillet 2020, portant délégation de pouvoir au Président, l'autorisant notamment, pour la durée de son mandat, à *prendre toute décision, lorsque les crédits sont ouverts au budget, concernant la préparation, la passation, l'exécution, la signature et le règlement des marchés publics, accords-cadres et conventions ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants,*

Vu la décision du Président n°2019-71 du 1<sup>er</sup> juillet 2019 autorisant la signature du marché pour la fourniture d'un logiciel de gestion des bibliothèques et d'un portail Web dans le cadre du projet de mise en réseau des bibliothèques du territoire communautaire, avec l'entreprise C3rb informatique, sise ZA de Lioujas, Rue de l'Aubrac à La Loubière (12740), étant rappelé que l'offre retenue s'établissait à 13 296,00 € HT, soit 15 955,20 € TTC, pour une durée de deux années reconductibles deux fois un an,

Vu la décision du Président n°2019-100 du 9 octobre 2019 autorisant la signature de l'avenant n°1 validant une intervention pour l'accompagnement et l'aide au paramétrage du portail réseau,

Vu la décision du Président n°2019-115 du 13 décembre 2019 autorisant la signature de l'avenant n°2 portant sur l'ajout d'un abonnement annuel à un service de vignettes de documents imprimés et numériques,

CONSIDERANT que des projets de structuration des 7 bibliothèques du territoire sont actuellement en cours d'élaboration, il convient de prolonger le marché actuel d'une année supplémentaire afin de lancer une consultation adaptée aux besoins en fin d'année 2023,

CONSIDERANT l'avis favorable de la Commission Aménagement et Cohérence Territoriale,

**Le Président de la Communauté de Communes Enclave des Papes – Pays de Grignan :**

### DECIDE

**Article 1 : DE SIGNER** l'avenant n°3 avec l'entreprise C3rb informatique, sise ZA de Lioujas, Rue de l'Aubrac à La Loubière (12740), prolongeant le marché actuel d'un an, étant précisé que celui-ci est constitué des bordereaux de prix ci-annexés, permettant des commandes à l'unité en fonction de l'évolution des besoins dans l'année, avec notamment :

- Maintenance du logiciel pour un montant de 581,40 € HT, soit 697,68 € TTC,
- Fourniture de l'hébergement SIGB et d'un portail Web dynamique pour un montant de 514,08 € HT, soit 616,90 € TTC.

Envoyé en préfecture le 14/03/2023

Reçu en préfecture le 14/03/2023

Publié le 14/03/2023

ID : 084-200040681-20230306-DP\_2023\_32-DE



**Article 2 : D'INFORMER** le Conseil Communautaire lors de sa prochaine séance de cette décision qui fera l'objet des mêmes règles de publicité que celles applicables aux délibérations, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

**Article 3 : D'ADRESSER** la présente décision à Mme la Préfète de Vaucluse et à Mme le Receveur Municipal.

Fait à Valréas, le 6 mars 2023

Le Président,  
Patrick ADRIEN

